



Annulation d'un bon de commande par le revendeur

Par **julien78440**, le **15/12/2009** à **23:33**

madame, monsieur,

je désire faire poser un insert dans ma cheminée existante.
un commercial vient a mon domicile, prend les mesures de ma cheminée et me fais un devis.

je me rend au magasin signé le bon de commande. retard d'expédition et pose prévu entre le 15 et 30 novembre. rendez vous avec les poseurs que le 10 décembre! les poseurs n'ont pas pu installer l'insert, celui ci ne rentre pas, éreur de cotes du commercial.

un technicien vien le lendemain et constate qu'il y a du coup des travaux supplémentaires dépassant ce qu'il y a de marquer sur le bon de commande.

la direction ne veut pas prendre le surplus de travaux (environ 1200 euros) et m'invoque que de toute façon ma cheminée n'est pas aux normes!

que puis-je faire?

quels sont mes recours?

cordialement.

Par **jeetendra**, le **16/12/2009** à **10:13**

[fluo]DGCCRF

UNITE DEPARTEMENTALE DES YVELINES[/fluo]

30 rue Jean Mermoz - 78035 VERSAILLES CEDEX
Tél. : 01.30.84.10.00

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Accueil des consommateurs sans rendez-vous : lundi, mercredi et vendredi de 13h à 17h

Bonjour, contactez la Dgccrf à Versailles, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des consommateurs et vous aideront en ce sens, courage à vous, bonne journée.

Par **julien78440**, le **19/12/2009** à **11:58**

bonjour,

le tout est de savoir s'il est possible au revendeur d'annuler son bon de commande avec en plus un acompte d'encaissé!!!

sur le bon de commande il y a néanmoins écrit que "l'installation sera réalisé sous réserve technique"

bon de commande signé le 10 octobre

acompte versé le 10 octobre et encaissé

délai d'expédition semaine 46 reçu que semaine 49

délai de pose : 2ème quinzaine de novembre

rdv le 8 décembre, problèmes techniques, l'insert ne rentre pas... problèmes de mesures du commercial...

visite technique le lendemain, rien ne vas, la hauteur, la profondeur, donc surplus de travaux pour la société, donc ils veulent annuler le bon de commande

non sans me faire peur, le technicien me dit que ma cheminée de toute façon n'est pas aux normes et que mon conduit est mal ou pas ramoné...

j'ai fait venir mon ramoneur habituel qui ma confirmé que mon conduit était propre et ramoné et aux nomres "a double boisseaux" mais qu'il n'y a en aucuns cas de problèmes pour le tuber...

en plus de ça, le crédit d'impôts court jusqu'a la fin de l'année et je risque de le perdre!!!

qu'en pensez vous de tout sa? merci a tout ceux qui sauront m'aiguiller!

cordialement